

REUNION Ordinaire à huis-clos
du Vendredi 12 Juin 2020 – 19h00.

■ Institution et Vie Politique :

- Indemnités du Maire et des Adjoints au Maire :

Monsieur le Maire propose à la lecture deux bulletins d'indemnités au taux de 31% de l'indice brut terminal pour son indemnité soit 1 042.93 €uros NET et 5.10 % pour chaque Adjoint soit 173.57 €uros NET.

Vote à l'unanimité des membres pour les taux indiqués.

- Signature Electronique :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que celui-ci sera porteur d'une clé de signature électronique lui permettant de valider les bordereaux de mandats et titres via SESILE et les Actes règlementaires via STELA.

■ Fonction Publique Territoriale :

- Taux Promotion :

Monsieur le Maire donne lecture des tableaux relatifs aux taux de promotion des agents de la Fonction Publique Territoriale validés par la CAP des 18.05 et 04.06.2020 portant à 100% ce taux pour chaque cadre d'emploi des catégories C et B de la Collectivité pour l'année 2020. Ce taux sera revu en fonction d'objectifs fixés et de l'entretien professionnel.

Vote à l'unanimité des membres pour les taux 2020.

- Avancement de Grade :

Les taux de promotion votés par le Conseil Municipal permettent l'avancement de grade de quatre agents au titre d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, d'une agente au titre d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et d'un agent au titre de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 01.07.2020.

Vote à l'unanimité des membres pour les avancements de grades.

- Indemnité Horaire Travaux Supplémentaires (IHTS) :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération relative aux IHTS permettant la rémunération des heures effectuées au-delà du temps de rémunération des agents. La proposition est retenue mais le choix est laissé aux agents de récupérer ou de se faire rémunérer ces heures.

Vote à l'unanimité des membres.

- Prime Exceptionnelle COVID-19 :

La prime COVID-19 est une prime défiscalisée et exonérée de charges attribuée au personnel stagiaire-titulaire de la Fonction Publique Territoriale, au personnel contractuel de droit public et privé. Elle est octroyée au regard des sujétions particulières et exceptionnelles, d'un accroissement significatif d'activité en présentiel. Les membres à l'unanimité octroient une prime exceptionnelle COVID-19 d'un montant de 500.00 €uros aux agents remplissant les

conditions d'attribution et acceptent la révision du CIA de fin d'année pour deux agents n'entrant pas dans le cadre réglementaire mais dont la participation active à la reprise de l'école a permis la désinfection desdits locaux.

- Contrat CUI-PEC :

Un contrat aidé a été renouvelé pour la période du 08.03.2020 à 07.08.2020. La municipalité est en attente d'une prochaine réunion pour une éventuelle reconduction dudit contrat.

- Finances Publiques :

- Taux d'imposition :

Monsieur le Maire présente l'Etat 1259 relatif aux taux d'imposition des taxes locales de la Commune :

- Taxe Foncière Bâtie : 22.67 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 58.77 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 18.90 %

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2020.

- Vote du Budget Primitif « Commune » :

Résultat 2019 :

- Investissement : - 3 376.73 €uros (Déficit)
- Fonctionnement : + 292 726.98 €uros (Excédent)
- Affectation au 1068 : 3 376.73 €uros en l'absence de Restes A Réaliser.

Section Fonctionnement Dépenses = **991 744.00 € :**

- 011 - Charges à Caractère Général : 205 100.00 €,
- 012 - Charges de Personnel : 384 090.00 €,
- 014 - Atténuations Produits : 35 094.00 €,
- 65 - Autres Charges de Gestion Courante : 45 510.00 €,
- 66 - Charges Financières : 12 500.00 €,
- 67 - Charges Exceptionnelles : 58 000.00 €,
- 022 - Dépenses Imprévues : 2 000.00 €,
- 023 - Virement Section Investissement : 249 450.00 €.

Section Fonctionnement Recettes = **991 744.00 € :**

- 013 - Atténuation de Charges : 10 000.00 €,
- 70 - Produits des Services : 43 636.00 €,
- 73 - Impôts et Taxes : 337 172.00 €,
- 74 - Dotations et Participations : 245 064.00 €,
- 75 - Autre Produit de Gestion Courante : 54 500.00 €,
- 76 - Produits Financiers : 1.75 €,
- 77 - Produits Exceptionnels : 2 020.00 €,
- 042 - Opération Transfert Sections : 10 000.00 €,
- 002 - Résultat Reporté : 289 350.35 €.

Section Investissement Dépenses = **323 629.00 € :**

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| - 21-204-23 – Opérations Equipement : | 269 246.00 €, |
| - 16 - Emprunts : | 41 006.27 €, |
| - 040 - Transferts entre Sections : | 10 000.00 €, |
| - 001 Déficit Investissement : | 3 376.73 €. |

| | |
|---|-----------------------|
| Section Investissement Dépenses = | 323 629.00 € : |
| - 13 - Subvention Equipement : | 39 597.00 €, |
| - 10 - Dotations Fonds Divers et Réserves : | 26 976.27 €, |
| - 1068 - Excédents Fonctionnement Capitalisés : | 3 376.73 €, |
| - 165 - Dépôts et Cautionnements : | 309.00 €, |
| - 1676 – Dette Locataire/Acquéreur : | 3 920.00 €, |
| - 021 - Virement de la Section Fonctionnement : | 249 450.00 €, |

o Vote du Budget Primitif « Assainissement » :

Résultat 2019 :

| | |
|--------------------|-------------------------------|
| - Investissement : | + 32 406.61 euros (Excédent) |
| - Fonctionnement : | + 292 726.98 euros (Excédent) |

| | |
|---|----------------------|
| Section Fonctionnement Dépenses = | 63 907.00 € : |
| - 011- Charges à Caractère Général : | 34 585.00 €, |
| - 012 - Charges de Personnel : | 3 000.00 €, |
| - 014 - Atténuations Produits : | 5 000.00 €, |
| - 65 - Autres Charges de Gestion Courante : | 2 000.00 €, |
| - 66 - Charges Financières : | 1 500.00 €, |
| - 67 - Charges Exceptionnelles : | 75.00 €, |
| - 68 - Dotations Provisions : | 17 747.00 €, |

| | |
|--|----------------------|
| Section Fonctionnement Recettes = | 63 907.00 € : |
| - 70 - Produits des Services : | 31 000.00 €, |
| - 75 - Autre Produit de Gestion Courante : | 0.39 €, |
| - 042 - Opération Transfert Sections : | 500.00 €, |
| - 002 - Résultat Reporté : | 32 406.61 €. |

| | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Section Investissement Dépenses = | 166 472.00 € : |
| - 16 - Emprunts : | 2 700.00 €, |
| - 23 - Immobilisation en Cours : | 156 440.00 €, |
| - 040 - Opération Ordre Transfert : | 500.00 €. |

| | |
|---|-----------------------|
| Section Investissement Dépenses = | 166 472.00 € : |
| - 10 - Dotations Fonds Divers et Réserves : | 2 403.55 €, |
| - 1068 - Excédents Fonctionnement Capitalisés : | 3 376.73 €, |
| - 165 - Dépôts et Cautionnements : | 309.00 €, |
| - 1676 - Dette Locataire/Acquéreur : | 3 920.00 €, |
| - 021 - Virement de la Section Fonctionnement : | 249 450.00 €, |

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les Budgets Primitifs.

- Participation Frais Fonctionnement :

Les enfants de la Commune de Grand-Madieu fréquentent l'Ecole Primaire Publique, pour cela Monsieur le Maire propose la participation de celle-ci à raison de 300.00 €uros par enfant.

Vote à l'unanimité des membres.

- Dénonciation Régies :

Il existe deux régies municipales : Livre « Saint-Laurent de Céris 1850-1920 » et « Salle des fêtes, Salle Polyvalente et Vaisselle » pour que les fonds en numéraire et chèque ne transitent plus par la Mairie (sécurisation), il est proposé de dénoncer les régies au 01 Juillet 2020 et d'émettre des titres exécutoires dont le recouvrement est pris en charge par la Trésorerie de Terres de Haute-Charente.

Vote à l'unanimité des membres.

- Annulation Crédances :

Suite à la pandémie du coronavirus COVID-19 deux créanciers, le Restaurant « Le Saint-Laurent » et l'association « Oasis Nouv'l » ont sollicité la Mairie pour une annulation des créances suite à la fermeture administrative. Monsieur le Maire propose d'annuler la créance sur deux mois soit 100.00 €uros x2 mois et 250.00 €uros x2 mois.

Vote à l'unanimité des membres.

- Dénomination et Numérotation :

Les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité la dénomination de la voirie et la numérotation.

- Commande Publique – Autre Contrat :

- Convention en Matière Diététique :

Madame Yvette FORT, 1^{ère} Adjointe, propose de bénéficier de la prestation « Conseil en Matière de Diététique et d'Hygiène Alimentaire ». La cotisation annuelle au CDG s'élève à 65.00€. Une première réunion aura lieu début juillet en association avec la Commission « Ecole – Cantine Scolaire » et les agents à raison de 35.00€/h. La validation des menus sera facturée 20.00€/mois.

L'intérêt est de fixer nutritionnel, donner des astuces pour améliorer le goût, fixer et valider les menus pour permettre d'obtenir une meilleure qualité gustative et nutritionnelle et la programmation de commandes BIO et locales.

Vote à l'unanimité des membres.

- Recensement Population 2021 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du recensement de la population qui se déroulera du 21.01 au 20.02.2021.

Un coordonnateur communal doit être nommé avant fin 06/2020.

- Compte-rendu Commissions :

« Ecole – Cantine Scolaire » : Le restaurant « Le Saint-Laurent » continuera à préparer les repas jusqu'à la fin de l'école. Messieurs CARDIN et SIMON accompagnent les enfants au restaurant.

« Voirie » :

- FDAC : l'appel d'offres est lancé par la Communauté de Communes de Charente Limousine et concerne la voirie publique : Le Chêne Vert à Anglade, La Prévotie à RD 15, Le Temple au Grand Bois, Le Mas Rodier aux Frégnaudies.
- Chez Rioux, Fressanges : La voie communale fera l'objet d'une réfection. Les dégâts occasionnés sur celle-ci le sont par un agriculteur qui reconnaît les dégradations. Une photo et un Procès-Verbal contradictoire accompagneront une convention dans laquelle l'agriculteur accepte de réparer les futurs dégâts occasionnés sur la voirie.
- Projet d'une aire de stockage de copeaux de broyage : l'emplacement pourrait être à proximité du village du « Mas Rodier » après échange de terrain.

« Bâtiments » :

- Ecole Primaire Publique : un plan de recollement des gouttières, des évacuations des eaux de pluie a été réalisé. Les fuites sur celles-ci ont été relevées. Un inventaire du chauffage a également été réalisé.
- Eglise : Un problème d'humidité a été constaté. Des grillages seront installés aux ouvertures du clocher à cause des pigeons.
- Mairie : une inspection générale de la couverture sera réalisée afin de programmer les travaux.

« Urbanisme » :

- La commission se réunira le 16 juin à 18h30.

- Indemnités Comptable Municipal :

La Collectivité sollicite le concours de Monsieur le Receveur de Terres de Haute-Charente pour des prestations de conseils et assistance en matière budgétaire, économique et comptable et de confection de budgets. Une indemnité au taux de 100% est proposée.

Vote à l'unanimité des membres.

- Lettre Habitants « Loubignac » :

Les habitants du village de « Loubignac » alerte la mairie sur la vitesse excessive. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un contact téléphonique a été pris avec Monsieur le Directeur de l'ADA de Chabanais et que des mesures de vitesse seront effectuées.

- Eclairage Public :

Il existe une horloge dans chaque transformateur qui commande l'éclairage public. A compter du 15.04 les allumages ne se feront plus à partir du lever du jour mais en fonction de l'horaire. L'éclairage du restaurant « Le Saint-Laurent » sera coupé à minuit au lieu de 23h00.

- La gérante des « Fleurs d'Amélie » ainsi que Madame VILLAUTREIX Magalie demandent à participer à la plantation des fleurs et à la formation, ainsi que s'il est possible d'intégrer des personnes extérieures à la ou aux Commission(s).

- Demande de Mme/M LABRANDE :

Suite à la vitesse excessive malgré le panneau de limitation de vitesse à 70 km/h et le panneau d'entrée de ville, Mme/M LABRANDE réclament un panneau de limitation 50 km/h sous le panneau d'entrée d'agglomération. Cette demande n'est pas recevable du point de vue du Code de la Route qui s'applique en entrée d'agglomération.

- Signalétique :

La signalétique des commerces, artisans, entreprises est obsolète. Aussi une réflexion sera portée afin d'harmoniser les panneaux indicateurs existants, les compléter et/ou les supprimer si besoins en fonction des professions sur la Commune.

- Conteneur « Jaune » :

Les emplacements des conteneurs « jaunes » devront être aménagés à l'aide d'une chape et d'un habillage.

- Sinistre Calitom :

Lors d'une collecte le marchepied du camion de collecte a heurté le pot de fleur installé devant la boulangerie le cassant : les services de Calitom ont été informés.

Séance levée à 23h15